

Agriculture et emploi

Les combinaisons d'activités des agriculteurs rhônalpins

L'agriculture rhônalpine est très diverse. Si cette diversité se manifeste dans l'observation des productions et des territoires, elle s'observe également dans la manière dont les ménages agricoles pratiquent l'agriculture. On constate ainsi, outre une pluriactivité significative des chefs d'exploitation, un développement du travail extérieur à l'exploitation pour les conjoints. On observe également l'émergence de projets agricoles misant sur différentes activités de diversification. Cet article illustre la diversité des systèmes d'activités mis en place par les ménages agricoles, en s'appuyant sur les données du recensement agricole 2000.

**Patrick Mundler -
Isara-Laboratoire d'Etude Rurale**

Le renouvellement des générations en agriculture constitue un enjeu important. Le nombre d'installations continue en effet à être sensiblement inférieur au nombre de départs à la retraite. Parallèlement, deux phénomènes sont observables : d'une part le travail extérieur à l'exploitation se développe, que ce soit à temps plein ou à temps partiel, que celui-ci soit le fait des chefs d'exploitation ou celui de leur conjoint(e) ; d'autre part, on assiste depuis quelques années à l'émergence de projets agricoles de nature très diverse : aux installations classiques dans les grandes productions standards, s'ajoutent des projets plus variés, reposant sur des activités de diversification (vente directe, transformation, accueil, ...) au sein de l'exploitation.

Ces deux phénomènes ne sont pas indépendants. D'abord, ils contribuent tous deux à diversifier les sources de revenu des ménages agricoles. Ensuite, ils nécessitent des compétences variées de la part des agriculteurs, qui doivent maîtriser des métiers et combiner des rythmes de travail différents, que ce métier soit exercé sur ou à l'extérieur de l'exploitation. Enfin, ces systèmes d'activités complexes sont fortement liés aux territoires ruraux, que cela soit par l'emploi (industriel ou dans les services) ou par les marchés sur lesquels pourront se valoriser les activités de diversification.

Il était par conséquent intéressant d'essayer de quantifier ces phénomènes en Rhône-Alpes à partir des données du recensement agricole 2000.

Définitions

Il convient tout d'abord de préciser quelques définitions. On dira qu'un système d'activités est complexe, dès lors qu'à l'activité de production de biens agricoles (animaux ou végétaux), s'ajoute une autre activité.

Cette activité peut être dans le prolongement de la production. Elle relève alors de la définition juridique de l'activité agricole (article 311.1 du code rural) et n'est par conséquent pas considérée comme de la pluriactivité. Le recensement agricole permet de repérer différents types d'activité qui correspondent à cette définition légale : vente directe, transformation des produits, accueil à la ferme, artisanat à partir des matières premières de l'exploitation, travaux à façon effectués hors de l'exploitation, transformation et vente de bois et production d'énergie

renouvelable pour la vente. Toutes ces activités seront rassemblées ici sous le terme «d'activités de diversification».

Mais cette activité peut être aussi extérieure à l'exploitation. Elle peut être saisonnière ou permanente, salariée ou indépendante, conduite à temps plein ou à temps partiel, concerner le chef, son conjoint ou un autre membre du ménage. Le recensement agricole permet pour chaque membre du ménage de repérer s'il a ou non une activité sur l'exploitation et s'il a ou non une activité extérieure à l'exploitation. Lorsqu'une personne exerce de façon simultanée ou successive plusieurs activités professionnelles différentes, elle sera désignée sous le terme «pluriactif»

Quelle approche statistique des combinaisons d'activités ?

Ce rapide panorama montre que de nombreuses combinaisons sont possibles. En s'en tenant uniquement aux chefs d'exploitation et à leur conjoint(e) lorsqu'il (elle) existe, la figure 1 ci-dessous montre qu'à l'échelle des ménages, les situations qui correspondent à des systèmes d'activité complexes dominent très largement.

Sur les 56 962 exploitations recensées en Rhône-Alpes en 2000, 11 550 étaient détenues par des chefs retraités, et 12 947 par des chefs ou des couples n'ayant ni activité extérieure ni activité de diversification. Le nombre d'exploitations dont le chef a un conjoint et n'est pas retraité, se monte à 32 412, de ce fait, les 16 633

conjointes ayant une activité extérieure que celle-ci soit principale ou secondaire représentent 51 % de la population des chefs en couple et non retraités.

Ces systèmes d'activités peuvent être extrêmement divers pouvant aller de la simple juxtaposition dans le cas d'un agriculteur monoactif dont le (la) conjoint(e) a une activité professionnelle à temps plein à l'extérieur, à un système cohérent où les activités des conjoints sont articulées dans un ensemble optimisé.

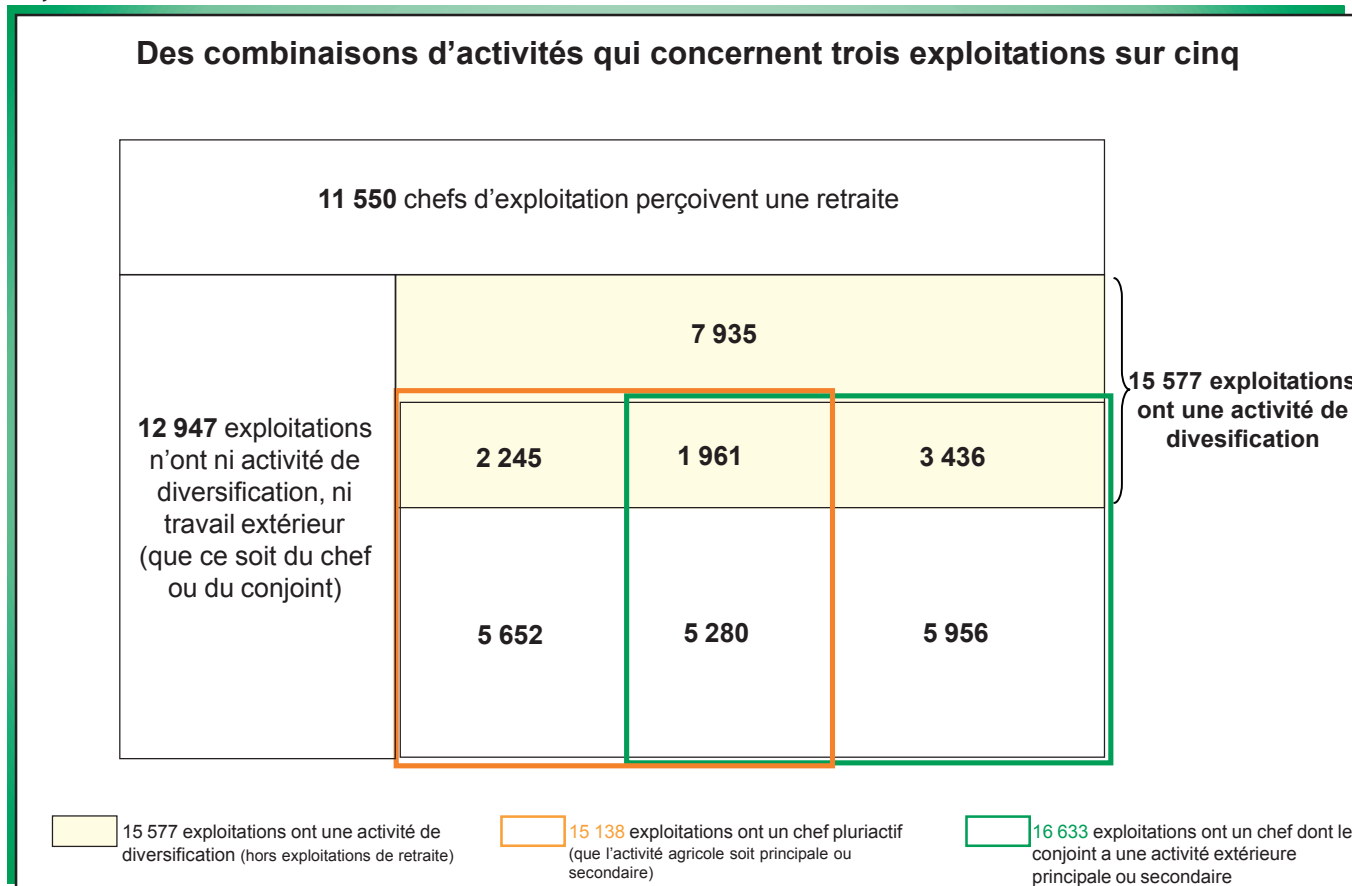
Une entrée par les chefs d'exploitation : 58 % combinent des activités

Si l'on s'intéresse uniquement aux chefs d'exploitation, sans regarder si leur conjoint a ou non une activité

extérieure à l'exploitation, nous pouvons considérer que 58,4% d'entre eux (hors chefs retraités) ont un système d'activités complexe, soit parce qu'ils ont une activité de diversification sur l'exploitation, soit parce qu'ils sont eux-mêmes pluriactifs. Si ces systèmes complexes sont proportionnellement plus nombreux sur les petites exploitations, leur nombre reste proportionnellement important, même dans les grandes exploitations (figure 2).

On note toutefois des différences sensibles entre départements, puisque leur nombre varie (figure 3) et que leur proportion se situe entre 46,5% dans la Loire et 69,1% en Savoie.

Figure 1



source : Agreste - recensement agricole 2000

Figure 2

Des profils différents entre exploitations détenues par des pluriactifs et exploitations diversifiées

Rappelons d'abord que du point de vue de la définition juridique de l'activité agricole, les activités qui se situent dans le prolongement de la production relèvent bien de l'agriculture. Les systèmes d'activités complexes associent donc dans leur définition des systèmes qui relèvent juridiquement à 100 % de l'agriculture à d'autres qui se situent pour partie hors agriculture. Cette association au sein d'un même ensemble des activités de diversification et de la pluriactivité du chef d'exploitation ne correspond par conséquent pas aux catégories statistiques habituellement utilisées. En revanche, elle met en évidence la variété des systèmes et des compétences à maîtriser, ainsi que le rôle territorial que peuvent jouer ces systèmes d'activités du fait de leur interdépendance avec la dynamique de l'emploi local et avec les possibilités de valorisation de la production et des services rendus par les agriculteurs.

Si l'on cherche à distinguer au sein de ces systèmes d'activités, ceux qui ont une activité de diversification de ceux qui ont une activité extérieure à l'exploitation, on observe très nettement que la proportion d'exploitations détenues par des chefs pluriactifs décroît à mesure qu'augmente la dimension économique de l'exploitation, alors que dans le même temps, la proportion d'exploitations diversifiées s'accroît avec la taille économique de l'exploitation (figure 4).

En revanche, la proportion de chefs d'exploitation cumulant pluriactivité et diversification sur l'exploitation varie beaucoup moins quelle que soit la dimension économique de l'exploitation.

Au total, cette étude souligne encore une fois la forte diversité des systèmes d'activités des ménages ayant une activité agricole en Rhône-Alpes. Certes, apprécier plus finement le

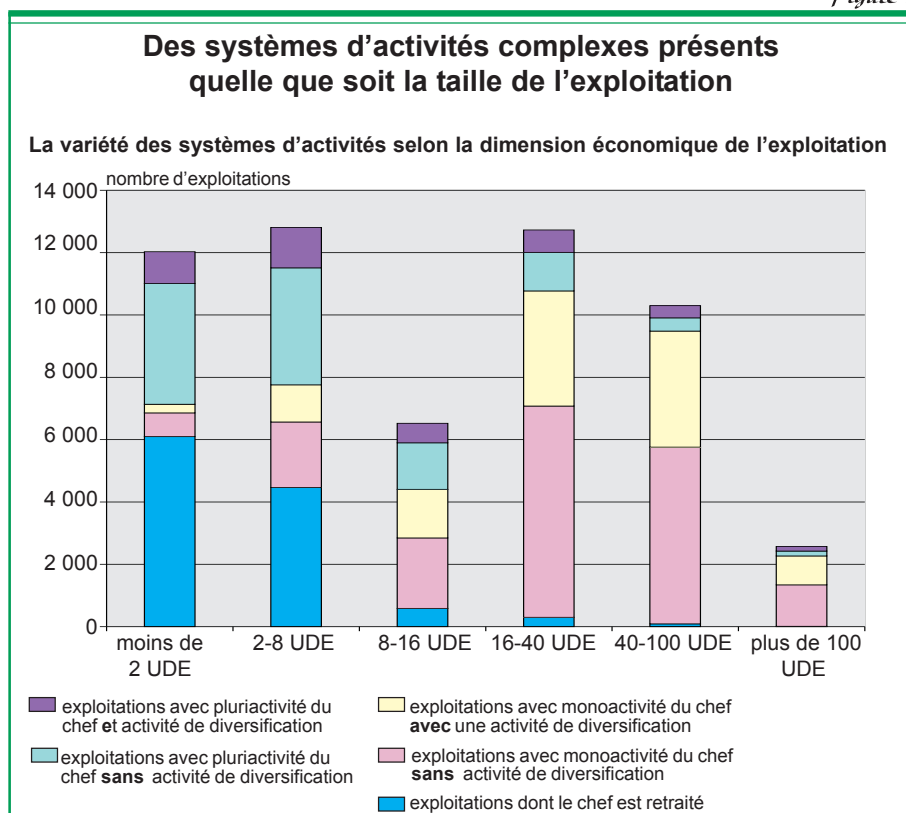
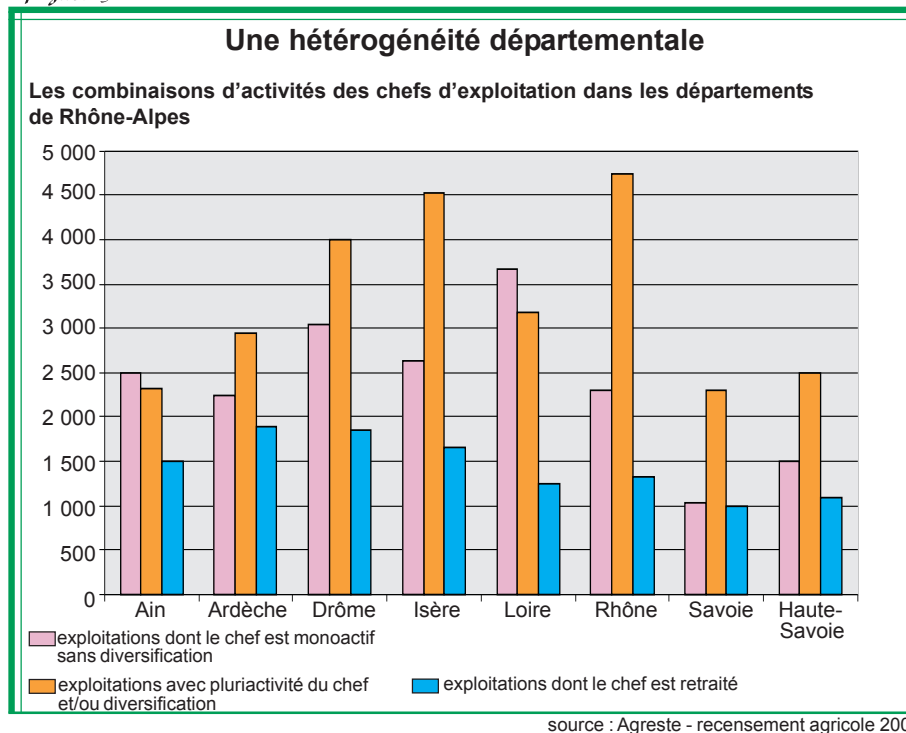


Figure 3



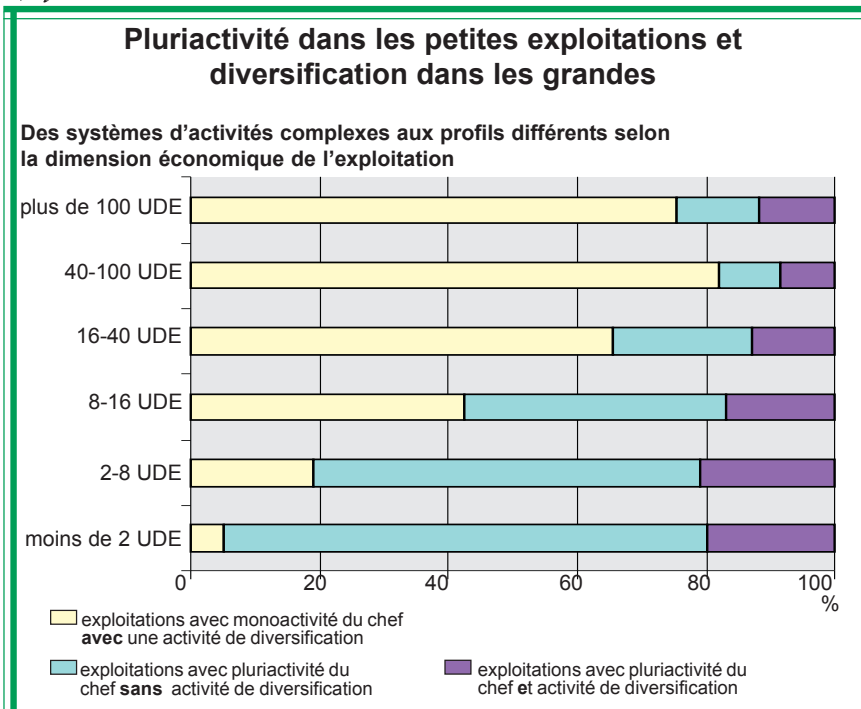
caractère systémique de ces combinaisons d'activités ne peut se faire sans passer par des enquêtes spécifiques. Par ailleurs, l'activité

agricole de certains chefs pluriactifs n'a pas toujours vocation à fournir un revenu, même complémentaire, notamment dans les très petites

exploitations (agriculture de loisir). Enfin, la catégorie « activités de diversification » mélange elle aussi des activités de nature différente, notamment des activités comme la vente directe qui, pratiquée à petite échelle auprès du voisinage, ne demande pas de compétence spécifique ni d'investissement particulier.

Mais ces nuances ne doivent pas masquer l'ampleur de la diversité constatée. Cette diversité ouvre des pistes de réflexion quant aux politiques d'appui à l'installation ou à celles concernant la définition des statuts professionnels. Elle appelle également d'autres recherches permettant d'approcher la complexité et la variété des systèmes d'activités ruraux. ■

Figure 4



Une autre façon d'envisager une installation faisant appel à plusieurs activités : L'INSTALLATION AGRIRURALE

L'entreprise agrirurale est un système économique optimisé qui combine plusieurs activités. L'une d'elles est agricole, de petite taille, l'autre (ou les autres) se situant ou non dans son prolongement. Cette autre activité peut être de nature artisanale, commerciale, touristique, culturelle ou encore activité de service comme le montrent les exemples suivants:

- Elevage de brebis et sciage à domicile à l'aide d'une micro-scieuse ambulante.
- Culture de céréales, fabrication de pains et ferronnerie d'art.
- Elevage de chèvres angora, production de mohair, création et vente de vêtements, organisation de stages de tricotage et accueil pédagogique.

Cette approche combinée d'activités agrirurales permet d'envisager l'installation sur de petites structures, participant ainsi

- à la limitation de la déprise agricole dans des secteurs où une installation agricole plus classique ne serait pas forcément viable à elle seule.

- aux réponses à de nouvelles demandes en services issues de l'évolution du monde rural.
- au rapprochement des producteurs et des consommateurs de plus en plus soucieux de l'origine, du mode de production et de transformation des produits agricoles.

En Rhône-Alpes ce type d'entreprise est soutenu par la mission ELI (entreprise localement innovante) créée à l'initiative conjointe de l'Etat et de la Région avec le soutien de l'Union Européenne. Une aide financière peut leur être apportée pour :

- La réalisation d'une étude de faisabilité préalable à l'installation (80%, plafonnée à 2 300€).
- L'investissement (40 à 50%, plafonnée à 23 000€)
- Le suivi (100% plafonnée à 1 800€)
- L'appel à expert (80% plafonnée à 2 400€)

Contact mission ELI : 04 78 63 34 34

Pour en savoir plus ...

Laurent C., Cartier S., Fabre C., Mundler P., Ponchelet D., Rémy J. 1998. "L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale". *Economie Rurale* 224, mars-avril 1998, pp 12-21.

Blanchemanche Sandrine. "Comprendre la combinaison d'activités professionnelles des ménages agricoles". INRA communication, Document technique du programme PSDR en Rhône-Alpes, 26 p. Ce texte est consultable en ligne sur le site : http://www.inra.fr/rhone-alpes/fr_terri.htm